

Dossier de discrimination

Par **beauvoir59**, le **09/07/2015** à **17:40**

Bonjour,
j'ai eu un dossier de discrimination de déposé au prudhommes la section syndicale c'est dissoute la personne qui gérais mon dossier à été muté j'ai repris mon dossier à l'avocat et remis en mains propre à un autre représentant syndical, mon dossier à été mis de côté le temps à passé je suis partie en rupture conventionnelle j'ai récupéré mon dossier le prudhomme garde les dossiers 5 ans, la date est dépassé quel recours puis-je avoir j'ai consulté un défenseur des droits je n'ai plus de recours.

y-à t-il un autre moyen de pouvoir me défendre

merci
cordialement

Par **P.M.**, le **09/07/2015** à **19:33**

Bonjour,
Si la prescription est passée et qu'en plus vous avez conclu une rupture conventionnelle, je ne vois personnellement aucune possibilité...

Par **beauvoir59**, le **09/07/2015** à **19:39**

bonjour,
en tant qu'ancienne militante j'ai fait confiance à cette section syndicale qui c'est bien gardé de me faire bénéficier d'un rattrapage sur salaire donc il on fait un semblant de dossier de discrimination 19 personnes sont passés devant moi le temps à passé chacun est parti de son coté je suis proche de la retraite c'est pour cela que j'ai fait une rc
merci de votre réponse
cordialement